Réunion d'information Projet BARJANE / SATYS ZAC des Florides de Marignane

Mercredi 6 octobre 2021



Réunion d'information Projet BARJANE / SATYS ZAC des Florides de Marignane

Mercredi 6 octobre 2021

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Sur la commune de Marignane dans la ZAC des Florides à proximité de Gignac-la-Nerthe, côté Nord



PRÉSENTATION DE LA ZAC DES FLORIDES



La **Zone d'Aménagement Concertée** (ZAC) des Florides est située principalement sur la commune de Marignane.

Elle a été créée en 2009.

Elle représente **87 hectares**.

Elle est destinée à soutenir le développement du **Pôle aéronautique** et **mécanique** de l'Est de l'étang de Berre.

PRÉSENTATION DES ACTEURS

BARJANE

Groupe **créé en 2006**, a pour vocation de mettre à disposition de professionnels de la logistique les bâtiments et équipements nécessaires à leurs activités en location

Il assure l'investissement foncier et la construction de projet comme celui envisagé à la ZAC des Florides.

SATYS

Groupe **industriel français** spécialisé dans le **traitement de surfaces aéronautiques**. Il emploie 3 100 personnes sur 71 sites dispersés dans 12 pays.

Actuellement, SATYS est implanté au plus proche de son client AIRBUS HELICOPTERS sur l'aéroport de Marseille Provence à Marignane.

Il serait l'exploitant industriel du projet ainsi qu'une autre entreprise non connue à ce jour.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet du groupe BARJANE prévoit des activités de traitement de surfaces et de peinture de pièces aéronautiques composées de matériaux tels :

- le chrome 6

(cancérigène),

- l'acide

chlorhydrique,

- Le cadmium
 - le cyanure

- l'aluminium,

- l'acier,

- l'inox,

- le magnésium,

- des solvants

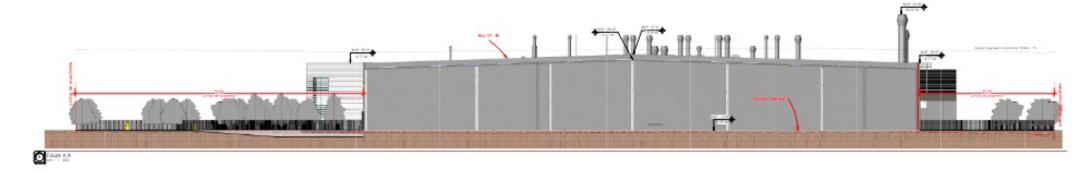
Ainsi que du **stockage de produits chimiques**, de la production de froid et de chaud... des traitements de déchets...

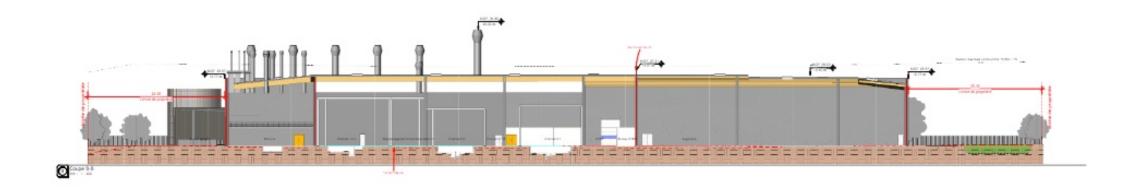
PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet est implanté sur un terrain d'une superficie de 3,35 ha. Il comporte un bâtiment principal composé de deux halles :

- Une halle d'une surface de 8 213 m², dédiée à l'activité de traitement de surface et peinture des pièces aéronautiques qui serait exploitée par SATYS
- L'autre, d'une surface de 5400 m² pour un entrepôt logistique (stockage de matières plastiques et de bois) qui serait exploitée par une autre société en cours de sélection

Enfin, des **effluents gazeux** seront émis à l'atmosphère par **l'intermédiaire des cheminées**. D'une manière contrôlée et filtrée comme l'affirme SATYS.





RAPPEL DE QUELQUES ASPECTS REGLEMENTAIRES

Un **permis de construire** a été **déposé en Mairie de Marignane** par le groupe Barjane.

Le Préfet des Bouches-du-Rhône a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur les demandes d'autorisation environnementale au titre des ICPE (Installations classées pour l'environnement) et de permis de construire.

D'autant plus que les installations sont soumises au statut **SEVESO**.

L'enquête publique a donc été diligentée du 9 août au 9 septembre 2021, en Mairies de Marignane, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Saint Victoret, le Rove et Gignac-la-Nerthe.

AUJOURD'HUI

L'enquête publique a été prolongée jusqu'au 24 septembre 2021 à la demande d'associations environnementales qui dénonçaient le fait qu'elle s'était principalement déroulée durant le mois d'août.

Puis, une **réunion publique** a été **organisée dans de très brefs délais**, mardi 21 septembre à Marignane, sous la pression de nombreux habitants et associations.

Le mardi 28 septembre 2021, le **Conseil municipal de Gignac-la-Nerthe** a émis à l'**unanimité** un **AVIS DEFAVORABLE** sur le projet prévu à la ZAC des Florides

Pour atteindre ses objectifs d'expansion, **SATYS a récemment racheté la société PMA** située à Marseille, quartier Saint Louis (15e).

Or, l'usine PMA est contrainte de fermer ses portes prochainement, suite à une pollution au chrome 6 des eaux souterraines des Aygalades qui a pu entrainer un problème de santé pour les riverains en possession de jardins potagers.

Depuis, SATYS s'est engagée à déménager les activités de cette usine sur un autre site, en accord avec les exigences réglementaires.

Risques environnementaux et de santé publique

Pollution de l'eau

SATYS va continuer d'utiliser dans la nouvelle usine des Florides, le chrome 6, un produit utilisé pour prévenir l'oxydation, classé comme cancérigène et encadré par la réglementation européenne.

On peut s'interroger sur le risque environnemental et de santé publique qui pourrait être identique sur le nouveau site exploité.

Ainsi, les Marais des Paluns proches de l'**Etang de Bolmon**, deux **sites Natura 2000** situés à proximité de la ZAC des Florides, liés à l'étang de
Berre pour lesquels les services de l'Etat et les associations travaillent pour
sa réhabilitation pourraient être impactés par une éventuelle pollution.

Pollution de l'air

Les **rejets gazeux du projet** peuvent avoir des effets directs ou indirects sur la santé humaine, notamment par inhalation compte tenu de la toxicité aiguë pour les voies respiratoires..

Les risques et les effets de cette pollution sont d'autant plus dangereux qu'il y a, à proximité, la **présence de nombreux Etablissements Recevant du Public** (ERP) **avec une population vulnérable** tels que :

- la clinique de Marignane,
- deux collèges,
- un lycée,
- une crèche,
- un **Ehpad**

Des habitations sont également proches du site (à environ 270 m).

Les **centres commerciaux** de Lidl et Leclerc sont situés à proximité du site ainsi que d'autres **petits pôles commerciaux** (Burger King, Boulangeries...)

La présence de la **ligne ferroviaire** Pas des Lanciers/ La Mède de **transport de marchandises dangereuses**, située au nord-ouest de la zone pourrait également constituer un risque en cas d'incendie.

Le transport de marchandises et de déchets dangereux sera réalisé par poids lourds pour alimenter l'usine, avec un risque d'accident certain.

Enfin, il faut relever la présence d'une autre installation SEVESO (seuil haut), la société Stogaz à environ 900 m à l'ouest du site.



Echanges avec la salle

Echanges avec la salle